

DECLARATION DU MINISTRE ROMAIN SCHNEIDER SUR LA POLITIQUE DE COOPERATION AU DEVELOPPEMENT AU LUXEMBOURG, DEVANT LA CHAMBRE DES DEPUTES, LE 17.11.2015

EXTRAIT CONCERNANT LA COHERENCE DES POLITIQUES POUR LE DEVELOPPEMENT

Mesdames, Messieurs,

Dans ma déclaration aujourd'hui devant vous je me suis souvent référé à notre rôle en tant que Présidence du Conseil de l'UE pour préciser où nous avons agi ou établi des priorités.

Un sujet qui me tient ici particulièrement à cœur est celui de la cohérence des politiques pour le développement. Il s'agit d'un concept que nous connaissons tous et qui nous paraît relever du bon sens. Il n'est pourtant pas aussi facile de le mettre en œuvre comme certains le présentent, puisqu'à la base sont des arbitrages politiques, à court, moyen et long terme.

Mon objectif pendant la Présidence était de décliner de manière pratique ce concept de la cohérence, et ce dans autant de formations du Conseil que possible. Voilà pourquoi j'avais écrit aux Ministres pour les encourager à analyser un de leurs thèmes sous ce point de vue. Avec Madame Mogherini, nous avons à nouveau ensemble répété cet appel. Le résultat est appréciable et a conduit à ce que des filières telles que l'énergie, l'intérieur, la culture, le commerce mais aussi la santé et la sécurité soient confrontées à différents niveaux de travail avec le sujet du développement et de la cohérence pour le développement. La prochaine Présidence néerlandaise s'est engagée au Conseil de fin octobre à continuer cet effort. Cette démarche s'inscrit aussi clairement dans la logique de l'Agenda 2030 que nous avons adopté à New York, et dont l'objectif est justement le décloisonnement des filières.

Je pense que la Présidence luxembourgeoise a fourni ici un bon bout de travail et a ouvert la voie pour continuer dans cette direction. Cela ne fait pas de sens de créer de nouvelles procédures et règles, si on ne les applique pas véritablement.

Au plan national nous avons suivi le même chemin et avons essayé avec d'autres Ministères d'examiner de manière pratique des politiques et actions du point de vue de leur cohérence avec le développement. Pour ce faire, le Comité interministériel compétent s'est doté de règles avec la possibilité d'exprimer des avis. Les arbitrages politiques et conséquences de ces travaux résident bien évidemment auprès des compétences respectives des divers ministères. Le ministre de la coopération dispose ici d'une charge particulière de sensibilisation. Les ONG et leur Cercle sont dans leur rôle pour nous rappeler encore et toujours nos responsabilités, comme aujourd'hui devant la Chambre.